ᐃᓱᒪᒃ ᒋᖅᑯᑕᒪᒐᐅᓐ
Cree School Board
Commission scolaire Crie

203, Main Street, Mistissini (Quebec) G0W 1C0 Tel.: 418 923-2764 Email : ajolly@cscree.qc.ca

Mistissini, septembre 11 2017

Monsieur Larry Imbeault, Président
Association des employés du Nord québécois (AENQ)
9405 Sherbrooke Est
Montréal, Québec
H1L 6P3

Objet : Sorties annuelles pour des raisons médicales / Pour la durée de la Convention collective 2015-2020

Monsieur Imbeault,

À la demande d'une enseignante ou d'un enseignant, la Commission scolaire Crie s'engage à ne pas déclarer parmi les avantages imposables l'une des sorties annuelles prévues au chapitre 12-0.00 de la Convention lorsque celle-ci est utilisée uniquement pour des raisons médicales.

La Commission procèdera ainsi à la condition que toute l'information et documentation pertinentes justifiant cette demande soient soumises par l'enseignante ou l'enseignant à la Commission scolaire avant le 31 décembre de l'année visée, le tout sous réserve des lois fiscales applicables.

La Commission scolaire souligne toutefois qu'elle ne sera aucunement responsable de tout dommage ou pénalité encourus par l'employé si l'avantage non déclaré était par la suite considéré comme imposable par les autorités fiscales.

Meilleures salutations,

Abraham Jolly
Directeur général